NOTICE TO CANADA LANDS SURVEYORS / AVIS AUX ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA



Notice 2015-01

Coming into force of the National Standards for the Survey of Canada Lands to replace the previous publication

To follow on the ACLS E-News you received on the Revitalization of the Manual of Instruction for the Survey on Canada Lands, I am pleased to inform you that *The National Standards for the Survey of Canada Lands* will come into effect *January 19, 2015* The publication replaces the previous publication entitled *General Instructions for the Survey of Canada Lands* and constitutes the general instructions of the Surveyor General for surveys of Canada Lands pursuant to Section 24 (2) of the *Canada Lands Surveys Act*.

The content has been updated to provide current, comprehensible, and relevant *National Standards*. Redundant material in the previous publication has been removed, and some standards have been added or significantly revised, including those for geo-referencing, deferred monumentation, and water boundaries, to mention a few.

The *National Standards* are a key component of the plan to position the Canada Lands Surveys System for the future and are designed to improve the efficiency and effectiveness of the System for all stakeholders.

Getting a Survey Done, a companion to the National Standards will also be published and be made available. This publication provides information on the administrative requirements and procedures for surveys to help users navigate the Canada Lands Survey System.

Peter J. Sullivan Surveyor General and Director General, Surveyor General Branch Natural Resources Canada Edmonton, Alberta

December 23nd, 2014

Avis 2015-01

Entrée en vigueur des Normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada dans le but de remplacer la publication précédente

Pour faire suite au communiqué envoyé par l'AATC sur la refonte du Manuel d'instruction pour l'arpentage des terres du Canada, je suis heureux de vous annoncer que les *Normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada* entreront en vigueur le *19 janvier 2015*. La publication remplace la publication précédente intitulée *Instructions générales pour les arpentages sur les terres du Canada* et constitueles instructions générales de l'arpenteur général tel qu'énoncé dans l'alinéa 24(2) de la *Loi sur l'arpentage des terres du Canada*.

Le contenu a été mis à jour afin de présenter des normes nationales actuelles, faciles à comprendre et pertinentes. Le contenu redondant a été retiré dans la publication précédente, et un certain nombre de normes ont été ajoutées ou modifiées de façon importante, telles que celles portant sur la géoréférence, l'abornement différé et les limites d'étendues d'eau.

Les *Normes nationales* sont un élément clé du plan visant à mettre le Système d'arpentage des terres du Canada en bonne position pour l'avenir et visent à rendre le système encore plus efficace pour tous les intervenants.

Faire réaliser des travaux d'arpentage, un ouvrage complémentaire des Normes Nationales, sera également publié et disponible. Cette publication fournie de l'information sur les exigences et les procédures administratives pour les travaux d'arpentage dans le but de guider les utilisateurs dans leur utilisation du Système d'arpentage des terres du Canada.

Peter J. Sullivan Arpenteur général et Directeur-général Direction de l'arpenteur général Ressources naturelles Canada Edmonton, Alberta

Le 23 décembre, 2014



